

Paris, le 19 janvier 2007

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **BNP Paribas Banque Privée lance BNP Paribas Europe Plus 2009, un nouveau fonds protégé à 95% à 2 ans<sup>1 2</sup> pour tirer parti des perspectives favorables des marchés actions de la zone euro**

Le FCP BNP Paribas Europe Plus 2009 a été spécifiquement conçu pour les clients de BNP Paribas Banque Privée qui recherchent des placements à court terme bénéficiant d'une protection de 95% de leur investissement à une échéance maximum de 2 ans<sup>(1) (2)</sup>.

BNP Paribas Europe Plus 2009 vise à tirer parti des perspectives favorables des marchés actions de la zone euro au travers d'un mécanisme original :

- à 1 an, le 6 mars 2008, le porteur pourra profiter d'une échéance anticipée du fonds avec un gain fixe de 6,60%<sup>(3)</sup> si la performance du marché actions de la zone euro, représenté par l'indice DJ Euro Stoxx 50, est supérieure à celle du marché actions américain, représenté par l'indice S&P 500, le 15 février 2008 et ceci même en cas de baisse de ces marchés.
- sinon, à l'échéance de 2 ans, le porteur participera à l'évolution des marchés actions de la zone euro en bénéficiant, le 6 mars 2009, de 95% de son capital investi<sup>(2)</sup> augmenté de la hausse moyenne de l'indice DJ Euro Stoxx 50 sur la deuxième année. Il récupérera son investissement initial dès lors la Performance Finale dépasse 5%.

Tout au long de l'année, BNP Paribas Banque privée propose à ses clients diverses stratégies pour optimiser leurs placements de trésorerie stable.

Cette nouvelle offre s'inscrit dans ce cadre, les clients de la Banque Privée de BNP Paribas peuvent y souscrire, aussi bien dans le cadre privilégié de l'assurance vie (jusqu'au 26 février 2007) que sur un compte d'instruments financiers (jusqu'au 5 mars 2007, 13 heures).

*Avant de souscrire au FCP BNP Paribas Europe Plus 2009, il convient de lire attentivement le prospectus simplifié du FCP, document réglementaire agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible dans les Centres de Banque Privée BNP Paribas.*

Code ISIN : FR0010405910

#### **BNP Paribas Banque Privée France**

*1<sup>ere</sup> banque privée en France, elle gère 50 MDE pour le compte de plus de 100.000 clients. La mission des 850 Conseils en Gestion de Patrimoine, basés dans près de 100 centres dédiés à la clientèle patrimoniale et répartis sur tout le territoire, est de guider cette clientèle dans leur réflexion patrimoniale.*

*Les services de la Banque Privée sont élaborés pour des patrimoines supérieurs à 200 000€, avec des problématiques patrimoniales et financières spécifiques. Ces clients reçoivent un conseil personnalisé qui est basé sur une approche globale, abordant notamment la gestion financière, la diversification du patrimoine et la meilleure façon pour en assurer la transmission.*

Contact presse : Isabelle WOLFF

01 40 14 65 16

[isabelle.wolff@bnpparibas.com](mailto:isabelle.wolff@bnpparibas.com)

---

<sup>1</sup> Le 6 mars 2009

<sup>2</sup> Pour les porteurs ayant souscrit au fonds avant le 5 mars 2007 à 13 heures et ayant conservé leurs parts jusqu'au 6 mars 2009, le capital protégé correspond à 95% de l'investissement initial du souscripteur, hors fiscalité et prélèvements sociaux et déduction faite de la commission de souscription.

<sup>3</sup> Pour les porteurs ayant souscrit au fonds avant le 5 mars 2007 à 13 heures et ayant conservé leurs parts jusqu'au 5 mars 2008 si la Condition de Dissolution Anticipée décrite dans le prospectus simplifié du FCP est réalisée, hors fiscalité et prélèvements sociaux et déduction faite de la commission de souscription.